



Où va la mutuelle des Finances ?

Cette année, la CGT Finances Publiques 44 a décidé collectivement de réinvestir les affaires de la mutuelle des Finances à l'occasion de l'ADA (assemblée des adhérents et non plus AG) du 24 avril 2014. Le changement de nom de l'assemblée n'est d'ailleurs pas que sémantique, c'est Serge Brichet, président de la MGEFI, qui l'avoue à demi mot : « l'approche démocratique est parfois contestée, tant existe le sentiment que tout se décide ailleurs ». Il ajoute que ce sont les « délégués qui ont le pouvoir de décider » conformément au code de la mutualité. Ainsi va la démocratie mutualiste...

Biens conscient-es du recul de l'esprit mutualiste (qui nous est imputable en partie), nous avons préparé quelques questions que nous avons réussi à poser au milieu du ronron gestionnaire et après un point d'information sur les perturbateurs endocriniens. **Deux questions principales attendaient des réponses**, d'une part nous voulions savoir le pourquoi et le comment de la vente des centres de vacances qui appartenaient à la mutuelle et d'autre part, nous voulions obtenir des explications sur l'augmentation des cotisations relevée en début d'année.

Au sujet de la vente des centres de vacances qui ont fait l'histoire de la mutuelle (Vias, Argelès sur mer et le Petit bec), nous avons pu apprendre que cela avait été décidée par le bureau de la MASFIP sans que le CA en ait débattu... La réponse embarrassée en séance du trésorier national adjoint, grand ordonnateur des ventes, n'a convaincu personne : « tout cela n'était plus aux normes et si nous avons transformé la résidence de Roquebrune sur Argens en 4 étoiles, c'est la demande des adhérent-es ». Sur la forme, il aura fallu attendre cette ADA pour avoir une ébauche de réponse alors que nos militant-es ont posé les questions au sujet de ces ventes (qui a décidé, pourquoi, comment les ventes se sont faites) dès décembre 2013 et les ont

réitérés à plusieurs reprises !

Sur le fond, au-delà de l'aspect juridique, NOS centre de vacances constituent un patrimoine culturel qui a symbolisé l'esprit mutualiste à la DGI. Les adhérents de la mutuelle ont payé de leur temps et de leur bourse leurs acquisitions et leur entretien (se rappeler de la couverture de GRANES...). Nos centres de vacances offraient la possibilité pour TOUS d'accéder aux loisirs, aux vacances, ce fut un véritable laboratoire social où l'esprit qui présidait à leurs fonctionnements était vraiment représentatif de l'idéal qui animait nos militants, les pères fondateurs du mutualisme à la DGI... tout un pan de l'histoire sociale que l'on efface discrètement, honteusement.

Sur la question de l'augmentation des cotisations, nous avons retrouvé les explications en relisant les statuts et règlement intérieur 2014 auprès des conseillères mutualistes. Un de nos camarades ayant constaté une augmentation de 10 € par mois a trouvé trois facteurs d'explications : hausse de la part proportionnelle, hausse de la part forfaitaire et, cerise sur le gâteau, changement de tranche d'âge. Les 3 augmentations sont sensiblement équivalentes. Résultat une hausse annuelle qui frôle les 12% (de 85€ à 95€). Dans le dépliant intitulé "tout savoir sur ma cotisation" envoyé avec la carte mutualiste, Serge Brichet explique que l'augmentation des cotisations est "essentiellement liée à la hausse de la fiscalité applicable aux mutuelles" (voir ci après *).

Outre la question des centres de vacances et de l'augmentation des cotisations évoquées ci-dessus, **nous avons aussi abordés les points suivants :**

- **la bizarrerie de la nouvelle implantation du centre IVG de Saint Nazaire** avec des moyens en moins, en dehors du nouvel hôpital, dans un autre endroit de la ville avec la gérontologie !

- **la souffrance au travail** avec la corrélation entre celle-ci et l'augmentation de 9 % entre 2012 et 2013 des IPTS (indemnités pour perte de traitements et salaires) constat absent des rapports de la Mutuelle
- **la mobilisation à réaliser dans un contexte de régression** en matière de santé, 10 Milliards d'économie projetés par le gouvernement sur ce point, ce qui aura quelques conséquences pour chaque mutualiste, aucune réponse mobilisatrice.

Ces deux derniers points, généralistes, nous semblent fondamentaux car en ces temps de remise en cause des acquis en matière de politique de Santé, notre vigilance doit être forte. Nous demandons à travailler avec La Mutuelle sur les questions de protection sociale et de souffrance au travail.

La question du référencement pèse lourd, dans le document « Couleurs MGEFI » spécial ADA 2014, **on peut lire que « le rendez-vous (celui du référencement) à l'horizon 2016 conditionne toute notre action »**. Les mots parlent d'eux-mêmes : si on peut être satisfait du vote des délégués Pays de Loire en Conseil d'Administration contre

l'acceptation du prélèvement du ministère *, 15 millions € en 2013 avec en prime une rétroactivité pour 2011 et 2012, nous constatons que la MGEFI n'a engagé aucun recours pour contester la rétroactivité de ce prélèvement. Certaines mauvaises langues disent qu'il ne faudrait pas faire de peine au gouvernement et au ministre de la fonction publique. De là à penser que la Mutuelle ne va pas mettre beaucoup d'énergie pour informer et mobiliser les adhérents devant les nouvelles régressions à venir, il n'y a qu'un pas...

Le but de la Mutuelle est normalement de défendre ses adhérents. A contrario, l'épée de Damoclès que constitue la question du référencement ne doit pas conduire à la déférence vis à vis des autorités de tutelle. C'est bien pourtant ce que l'on a l'impression de vivre, alors qu'en plus tactiquement, cette « docilité » même semble périlleuse pour l'avenir de notre mutuelle. Si l'adhérent n'est plus considéré comme tel, avec voix au chapitre, si toutes les décisions importantes sont prises en amont, dans la plus grande discrétion, par le bureau de la mutuelle, qu'est ce qui nous distingue d'une complémentaire santé ordinaire ou d'une assurance privée ? C'est là, à notre sens, la véritable porte d'entrée vers le dé-référencement et la liquidation programmée de toute l'histoire du mutualisme aux Finances.

Vieillesse de la population, baisse du taux de mutualisation, concurrence des assurances privées, taxation des mutuelles, système de santé mal organisé,... les difficultés sont nombreuses. **Face à ces enjeux**, pourrions nous réinvestir collectivement et démocratiquement le terrain de la mutuelle ou devons nous regarder passer le train du glissement loin des idéaux mutualistes ? Cette question, chaque adhérent-e doit se la poser.

Plus largement, la CGT revendique :

- que la mutuelle veille à préserver et développer les solidarités professionnelles (notamment intergénérationnelles et catégorielles).
- Une participation ministérielle plus importante
- le renforcement de la solidarité effective entre les adhérent-es actifs, retraités et leurs ayants droits
- la mise en place d'un dispositif de suivi intégrant les organisations syndicales qui ont seules le pouvoir de négociation avec les employeurs publics.